



PAR COURRIEL

Québec, le 18 juillet 2025

Monsieur Yves Grant
Porte-parole
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre
les changements climatiques, de la Faune et des
Parcs

Yves.Garant@environnement.gouv.qc.ca

Monsieur Vincent Bouchet
Porte-parole
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre
les changements climatiques, de la Faune et des
Parcs

Vincent.boucher@environnement.gouv.qc.ca



INFORMER



CONSULTER



ENQUÊTER



AVISER

**Objet : Projets de parcs éoliens Saint-Paul-de-Montminy et de la Forêt Domaniale dans la MRC
de Montmagny – Questions complémentaires – DQ14**

Monsieur,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet précité
désire obtenir des renseignements complémentaires.

Veuillez trouver, annexées à la présente, des questions dont nous souhaitons grandement recevoir les
réponses d'ici le **22 juillet à 15 h** prochain compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour
ses travaux.

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question
avant d'y ajouter votre réponse.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer,
Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Rachel Sebareme
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

c.c. : Mme Julie Leclerc
Mme Khalida Békri

p. j

1. L'initiateur du projet de parc éolien Saint-Paul-de-Montminy a retenu trois points d'évaluation du climat sonore initial, tous situés en bordure d'une route (PR3.1-SPDM, p. 97). Considérez-vous que les points de mesure sélectionnés sont représentatifs du milieu d'insertion du projet? Selon vous, permettent-ils d'évaluer adéquatement les répercussions du projet sur l'ensemble du milieu d'insertion, notamment les sites de villégiature en bordure des lacs à Moïse, Gosselin, Colin, Jally et Carré?
2. La note d'instructions sur le bruit prévoit l'ajout d'un terme correctif de 5 dBA pour tenir compte des sons de basse fréquence selon certaines conditions (annexe V). Les caractéristiques des émissions sonores d'un parc éolien se qualifient-elles pour l'ajout de ce terme correctif? Dans quelles situations pourrait-il être applicable le cas échéant?
3. Quel est le cadre d'analyse du MELCCFP pour la prise en compte des impacts sociaux et psychosociaux au cours de l'analyse environnementale des projets éoliens?
4. Le MELCCFP a-t-il déjà exigé des initiateurs de projets éoliens des suivis sur les impacts psychosociaux? Le cas échéant, quels enseignements les experts gouvernementaux sur le sujet ont-ils tirés des résultats de ces suivis?
5. Selon le DQ3.1-FD (p. 2 à 4) des infrastructures du projet de parc éolien de la Forêt Domaniale sont prévues dans l'aire de protection éloignée de la prise d'eau de la ville de Montmagny. Plusieurs mesures d'atténuation sont prévues à cet égard par l'initiateur. Avez-vous des préoccupations à ce sujet et comment considérez-vous les mesures prévues par l'initiateur?
6. Les initiateurs des projets estiment que l'exploitation des infrastructures de leurs parcs éoliens représenterait une faible contribution à un impact cumulatif sur les oiseaux et les chiroptères en raison des résultats des inventaires réalisés, des résultats des suivis effectués pour d'autres parcs éoliens, des faibles taux de mortalités attendus et de l'absence de corridor migratoire de rapaces. Ils affirment également que le faible impact sera cumulatif à celui des autres parcs éoliens et lignes de transport d'électricité à l'échelle du Québec (PR3.1-SPDM, p. 261; PR3.1-FD, p. 251).
 - a. Est-ce que le niveau d'information présenté pour évaluer les effets cumulatifs des projets sur les oiseaux est satisfaisant pour vous? Le cas contraire veuillez expliquer.
 - b. Quels sont les éléments que vous prenez en compte pour votre analyse environnementale des effets cumulatifs des projets sur les oiseaux et les chiroptères?